

NOMBRES DE CONSEILLERS

Effectif légal :	7
En exercice :	7
Présents	6
Votants	7

Date de convocation
06.05.2026
Date d'affichage
06.05.2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT LAURENT DU VERDON
Séance du 13 mai 2026

Folio N°34

L'an deux mil vingt-six et le treize mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nadine GRILLON, Maire.

Présents : Mesdames Nadine GRILLON, Raymonde AREND, Messieurs Yannick BERNIER, Antoine CAMPAGNA, Anthony GRILLON, Jean Marc GARCIN ;

Absente excusée : Madame Ophélie MARTINO a donné procuration à Madame Nadine GRILLON ;

Monsieur Antoine CAMPAGNA a été nommé secrétaire de séance.

N°2026_21

Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal Exploitation Fourrière-Refuge de Vallongues

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'à la suite du renouvellement général des conseillers municipaux, la commune doit procéder à la désignation des délégués au Syndicat Intercommunal Exploitation Fourrière-Refuge de Vallongues.

Monsieur le Maire rappelle que le nombre des délégués est de 2 titulaires.

Madame Le Maire informe le conseil municipal que concernant l'élection des représentants dans les syndicats, les modalités sont les suivantes conformément aux articles L 5211-7 et L 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) :

- Le scrutin est uninominal à la majorité absolue,
- Le scrutin est secret sauf si le conseil municipal décide unanimement de ne pas procéder au scrutin secret.

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à un vote à main levée.

Les candidatures déposées sont les suivantes :

* délégués titulaires :

- Mr Yannick BERNIER
- Mme Nadine GRILLON

A l'issue du vote à main levée et à l'unanimité, les candidats de la liste déposée sont proclamés élus délégués de la commune au sein du syndicat intercommunal d'exploitation de la fourrière-refuge de Vallongues.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Nadine GRILLON



Le secrétaire de séance,
Antoine CAMPAGNA